



Association
Vaudoise
de Bowling



LIGUE Triplette printemps 2022 Echandens

REGLEMENT

Le Miami bowling club organise sous le contrôle de l'A.V.B la ligue triplette de printemps, cette ligue est réservée aux joueurs (ses) possédant une licence AVB pour la saison 2021 / 2022.

Elle débutera le mardi 1er mars 2022 à Echandens. Elle se déroulera en triplette à 19 H 20. (boules d'essais) 16 triplettes maximum qui s'affronteront en système Peterson.

Les huilages proposés seront dans la mesure du possible les huilages définis par les organisateurs du tournoi Suisse du week-end suivant.

Inscription jusqu'au 15 février 2022.

Dates :	01 mars	1 ^{er}	et	2 ^{ème} match
	08 mars	3 ^{ème}	et	4 ^{ème} match
Low Cost	15.03 – 20.03.			
	22 mars	5 ^{ème}	et	6 ^{ème} match
	05 avril	7 ^{ème}	et	8 ^{ème} match
	12 avril	9 ^{ème}	et	10 ^{ème} match
Vacances scolaires	15.04 – 01.05.			
	03 mai	11 ^{ème}	et	12 ^{ème} match
	10 mai	13 ^{ème}	et	remise des prix

Le nombre d'inscription est de 16 triplettes maximum.

Les triplettes seront prises en compte dans l'ordre d'inscription. Le calendrier sera adapté si le nombre n'est pas atteint.

DEROULEMENT DES JEUX

Chaque triplette rencontre chacune des autres triplettes dans un match de 2 parties, 2 matchs par soir = 120 minutes de jeu plus déplacement = 19h20 à 21h45.

La bonification est de 2 points par partie gagnée et 1 point pour le total des 2 parties.

Une bonification supplémentaire de 3 points pour la confrontation directe entre les joueurs n°1 de chaque équipe, idem pour les joueurs n° 2 et 3 seront attribués.

Total maximum par match = 23 points.

Ces points sont divisés par deux en cas d'égalité.

Sera déclaré vainqueur la triplète qui aura cumulé le plus de points au terme de la ligue, en cas d'égalité la confrontation directe sera déterminante, en cas de nouvelle égalité le nombre de quilles abattues handicaps compris sera déterminant, en cas de nouvelle égalité la différence de quilles entre le meilleur et le moins bon match, etc.

HANDICAPS

Le handicap sera basé sur la moyenne au 31 décembre 2021 selon le listing Swiss bowling, **aucun ajustement sera effectué jusqu'à la fin de la ligue.**

Pour les joueurs (ses) qui n'ont pas de moyenne officielle, le handicap sera calculé sur les 4 premières parties (2 matches) **il ne sera pas remis à jour jusqu'à la fin de la ligue.**

RESULTATS

Toutes contestations sur les résultats après un match doivent être formulées à l'organisation au plus tard le soir même.

ABSENCES

Un joueur (se) absent et non remplacé sera crédité d'un score de **130** par partie.

Un joueur (se) arrivant sur les pistes alors que la partie est commencée ne peut débiter qu'à la partie suivante.

Si un joueur (se) est absent et non remplacé, la triplète devra s'acquitter du prix plein et d'une participation supplémentaire (amende) de CHF 20.-.

REMPLOCANTS

Afin de faciliter les compositions d'équipe, 1 titulaire est obligatoire, maximum 4 remplaçants par triplète, 2 remplaçants peuvent remplacer dans la triplète le même soir, les remplaçants sont libre de remplacer dans n'importe quelle triplète, seuls les titulaires sont bloqués dans leur triplète ils devront être obligatoirement désignés à l'inscription.

REGLEMENT

Le règlement Swiss Bowling est en vigueur, en ce qui concerne la fumée, l'alcool, le vapotage, etc.

PROTETS

Ils doivent être déposés par la triplète par écrit 48 heures au plus tard après le match concerné avec un dépôt de CHF 50.- qui sera remboursé en cas de gain de cause. Ces cas seront soumis au comité A. V. B. et si besoin à la commission de recours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont à remettre à Christian Bergès au plus tard pour le 15 février 2022.

E-mail : ch.berges@bluewin.ch ou 078 641 52 52

Pot supplémentaire (NEW)

Les joueurs (ses) qui réaliseront 69, 169, 269 en cours de partie ou au total de la partie, devront payer CHF 2.- au fonds. Les joueurs (ses) sont priés de s'auto contrôler, et de donner le montant à l'organisateur, après chaque soir.

Ce fonds récompensera la triplète classée entre la 7^{ème} et 16^{ème} place par tirage au sort.

FINANCEMENT

La finance d'inscription est fixée à CHF 30.- par triplète, les juniors titulaires sont exemptés

La participation par soir (2 matches) et par triplète et de CHF 60.- parties comprises.

INDEMNITES

basées sur 12 triplettes elles seront adaptées à la baisse ou à la hausse selon la participation.

Sera calculée en fonction des inscriptions définitives.

1 ^{er}	450.-
2 ^{ème}	390.-
3 ^{ème}	300.-
4 ^{ème}	210.-
5 ^{ème}	150.-
6 ^{ème}	120.-
Total	1'620.-

Toutes dispositions non prévues par ce règlement seront débattues par les organisateurs sous contrôle de l'AVB.

Tous les résultats et les infos seront mis au fur et à mesure sur notre site internet :

www.bcmiami.ch

19.01.2022